

Procès-Verbal d'attribution provisoire (Lot 1)

AUTORITE CONTRACTANTE : Ministère des Finances et du Budget		
REFERENCE DE LA PROCEDURE : AOO n°01/2026/MFB/SG/PRMP du 09 avril 2026		DATE DE PUBLICATION : Quotidien Togo presse : 09 et 16 avril 2026
OBJET DE LA PROCEDURE :	Travaux d'extension et de densification du réseau de distribution électrique (moyenne et basse tension) dans les cantons de la préfecture de la Kozah	ALLOTISSEMENT : Lot 1 : Travaux d'extension et de densification du réseau de distribution HTA/BT dans les cantons de Lama, Kawa et Atchangbadè
NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES : 12		
SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS : 07		
SOUMISSIONNAIRES	MOTIFS DE REJET DE L'OFFRE	
ASEMI SA	Soumission d'une garantie de soumission étrangère n'ayant pas d'institution financière correspondante au Togo permettant d'appeler la garantie	
INDUSTRIALS WORLD	Absence de plans des poteaux métalliques bien que cette ligne précise qu'elle est obligatoire. De plus, les caractéristiques proposées à certaines lignes essentielles de certains matériels ne sont pas conformes à celles demandées. Il s'agit de : - <u>Interrupteur aérien à commande manuelle (IACM) 24 kV</u> : courant assigné : une valeur de 200 au lieu de 400, pouvoir de coupure sur charge active : une valeur 31,5 au lieu d'une valeur ≥ 50, courant crête admissible : une valeur de 20 au lieu d'une valeur $\geq 31,5$, pouvoir de fermeture crête : une valeur de 20 au lieu d'une valeur $\geq 31,5$ - <u>Parafoudres HTA 24 kV</u> : Tension de service permanente : une valeur de 17,7 (22/3) au lieu de 20, courant assigné de décharge : une valeur de 5 au lieu de 10.	
Groupe Thalès DKM SAS	Les caractéristiques proposées à certaines lignes essentielles de certains matériels ne sont pas conformes à celles demandées. Il s'agit de : - <u>Interrupteur aérien à commande manuelle (IACM) 24 kV</u> : courant crête admissible : une valeur de 20 au lieu d'une valeur $\geq 31,5$, pouvoir de fermeture crête : une valeur de 20 au lieu d'une valeur $\geq 31,5$ - <u>Parafoudres HTA 24 kV</u> : absence des valeurs de la tension assigné et du courant assigné de décharge - <u>Câble nu pour réseau aérien moyenne tension</u> : il n'a pas fourni d'autorisation du fabricant - <u>Luminaire</u> : l'autorisation du fabricant fournie ne fait pas mention de la fabrication de luminaire	
GLOBAL EVOLUTION	Absence d'attestation de fabricant pour l'ensemble des matériels sauf pour le luminaire.	
WARRA ENERGIE	Les caractéristiques proposées à certaines lignes essentielles de certains matériels ne sont pas conformes à celles demandées. Il s'agit de : - <u>Poteaux métalliques en acier galvanisé de 12 m</u> : Épaisseur de tôle minimale (item éliminatoire) : une valeur de 2,5 mm au lieu de 4 mm - <u>Poteau Métallique – 9 m 500 daN</u> : absence d'autorisation du fabricant et le plan (item obligatoire). - <u>Disjoncteur Haut de Poteau</u> : pouvoir de coupure : une valeur de 6.4 sur la fiche technique fournie au lieu d'une valeur ≥ 11.5.	
SOLVEN ENERGY	Les caractéristiques proposées à certaines lignes essentielles de certains matériels ne sont pas conformes à celles demandées. Il s'agit de : - <u>Poteau béton armé – 12 m 400 daN</u> : Classe de résistance du béton : Classe B au lieu de Classe A correspondant à la valeur $\geq C30/37$ dans le DAO ; absence du plan et note de calcul (item obligatoire)	

		- <u>Poteau béton armé – 12 m 800 daN</u> : Classe de résistance du béton : Classe B au lieu de Classe A correspondant à la valeur $\geq C30/37$ dans le DAO ; Charge de rupture minimale non précisée ; absence du plan et note de calcul (item obligatoire) - <u>Poteau béton armé – 12 m 1250 daN</u> : Charge de rupture minimale non précisée ; absence du plan et note de calcul (item obligatoire) - <u>Poteau béton armé – 9 m 200 daN</u> : Charge de rupture minimale non précisée ; absence du plan et note de calcul (item obligatoire) - <u>Poteau béton armé – 9 m 500 daN</u> : Charge de rupture minimale non précisée ; absence du plan et note de calcul (item obligatoire)
E-HUB		Les caractéristiques proposées à certaines lignes essentielles de certains matériels ne sont pas conformes à celles demandées. Il s'agit de : - <u>Interrupteur aérien à commande manuelle (IACM) 24 kV</u> : Courant crête admissible : une valeur de 25 au lieu d'une valeur $\geq 31,5$, pouvoir de fermeture crête : une valeur de 25 au lieu d'une valeur $\geq 31,5$ - <u>Câble nu pour réseau aérien moyenne tension</u> : absence d'autorisation du fabricant ; - <u>Câble préassemblé torsadé pour réseau aérien basse tension</u> : Absence d'autorisation du fabricant et de fiche technique permettant de renseigner et vérifier les spécifications techniques - <u>Luminaire 100 W</u> : absence d'autorisation du fabricant - <u>Poteau Métallique – 9 m 200 daN</u> : absence de plan (obligatoire) - <u>Poteau Métallique – 9 m 500 daN</u> : absence de plan (obligatoire) - <u>Transformateur triphasé H61 160 kVA, 20kV</u> : Normes de fabrication, Température ambiante de fonctionnement, Chute de tension à pleine charge et Rendement à pleine charge non précisés.

SOUSSIONNAIRES RECONNUS CONFORMES : 05

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TTC A L'OUVERTURE DES OFFRES	MONTANTS TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT
Groupe DEFOL ENGINEERING / DECIMA	179 682 730	179 682 730
C.H. 2000 SAS	229 318 486	229 318 486
GLOBAL INNOVA POWER	140 707 153	140 713 525
YELIMA & FILS	199 443 954	201 821 654
ADTF	207 715 037	207 015 037
NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE	Groupe DEFOL ENGINEERING / DECIMA BP 20397, Lomé TOGO, E-mail : defol.engineering@gmail.com Tel : +228 91 68 51 08 / 97 38 37 59	
MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHE	179 682 730 F CFA TTC	
PART DU MARCHE SOUMISE A LA SOUS TRAITANCE	sans objet	
PRISE EN COMPTE DE VARIANTES	sans objet	
PROCEDURE DEROGATOIRE (MOTIFS LE CAS ECHEANT)	sans objet	
	La Personne Responsable des Marchés Publics  N'POH YIBOR Téné Yalé	